

AFFAIRE N° 8.

OBJET : REFECTION DU CANAL DE BELLEPIERRE

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je sou mets à votre approbation le projet sommaire relatif à la réfection du Canal d'amenée d'eau de Bellepierre. Ces travaux s'avèrent nécessaires suite aux dégâts causés par le passage de "Hyacinthe" et des pluies qui se sont abattues par la suite sur le territoire de la Commune.

Ce projet établi par le bureau d'études SECMO a été chiffré à 1 300 000 F.

Le financement sera assuré de la façon suivante :

- Subvention M.I. 20 %.....	260 000 F
- Subvention du Département 20 %.....	260 000 F
- Participation communale (emprunt CDC) 60 %	780 000 F
	<u>1 300 000 F</u>

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ainsi que son financement
- de m'autoriser à :
 - . solliciter les subventions et l'emprunt correspondant
 - . lancer l'appel d'offres par la suite et en cas d'appel infructueux, à traiter par marché négocié

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 6 Septembre 1982